

Tarifs applicables au 16/03/2018

## TRANSACTION – VENTE (HONORAIRES TTC)

Villa, Mas, Maison de Village, Immeuble, Appartement:

- Jusqu'à 110 000 € 10%
- De 110 001 € à 150 000 € 8%
- De 150 001 € à 250 000 € 7%
- De 250 001 € à 350 000 € 6%
- Supérieur à 350 000 € 5%
- Transactions terrain et commerces : 10%

\* avec des honoraires minimum de 5000€ TTC pour toute transaction

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.**

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

### ● Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :

100€ TTC pour tout bien inférieur à 25 m<sup>2</sup> de surface habitable

### ● Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

Honoraires à la charge du bailleur: 8€ TTC\* par m<sup>2</sup> habitable à la charge du bailleur

Honoraires à la charge du locataire: 8€ TTC\* par m<sup>2</sup> habitable à la charge du locataire

### ● Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

Part bailleur: 3€ TTC\* par m<sup>2</sup> habitable à la charge du bailleur

Part locataire: 3€ TTC\* par m<sup>2</sup> habitable à la charge du locataire

\*Honoraires plafonnées à 1 mois de loyer charges comprises pour chacune des parties (bailleur & locataire)